

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni le Jeudi 26 septembre 2024 à 18h, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 71 / Quorum : 36

Nombre de délégués présents : 44 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 14

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRIGNON	François	RIEU

MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Véronique	AVRILLIER
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINT VITAL	Jean-Paul	MERMOZ

Délégués représentés :

Michel BATAILLER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
François GAUDIN	GRESY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean-Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET-CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : GEMAPI - Foncier - Acquisition de parcelles pour la création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur la commune de Rognaix

Rapporteur : M. le Président

Suite à d'importantes précipitations fin octobre et début novembre 2023, accompagnées d'un apport supplémentaire provenant de la fonte du manteaux neigeux avec un pic de pluviométrie dans la nuit du 14 au 15 novembre 2023, une lave torrentielle s'est déclenchée et est venue combler la plage de dépôt des Teppes construite sur le torrent du Nant Clément, sur la commune de Rognaix. L'intégralité de la lave torrentielle (estimée à un volume de 5 300 m³) s'est déposée dans la plage de dépôt.

Compte tenu de l'impossibilité d'accéder à cette plage de dépôts par des camions par la piste existante, et donc d'extraire rapidement ces matériaux, il a été décidé de les évacuer sur des parcelles situées à proximité immédiate et appartenant à un propriétaire privé : M. BRUNOD Dominique, qui a donné son accord de principe pour la cession de ses biens.

Afin d'assurer l'entretien de cet ouvrage et restaurer sa fonctionnalité, deux opérations successives sont prévues :

- Mise en sécurité le plus rapidement possible de la plage de dépôts par l'évacuation et le stockage d'un volume maximum de 3 000 m³ de matériaux sur les parcelles du propriétaire M. BRUNOD ;
- Création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur les parcelles du propriétaire M. BRUNOD, pour garantir une gestion pérenne de la plage de dépôt des Teppes.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération Arlysère souhaite acquérir les parcelles nécessaires à cette future installation, d'une surface cadastrale de 7 387m². Le prix proposé est de 10 000 euros.

Les informations cadastrales concernant ces biens sont les suivantes :

Commune	Section	Numéro	Surface	Nature
Rognaix	A	3446	6142m ²	Futaies
Rognaix	A	3448	235m ²	Futaies
Rognaix	A	1300	1010m ²	Futaies

Etant ici précisé que M. Dominique BRUNOD, le vendeur, se réserve la coupe des arbres qui sont situés sur les parcelles des présentes.

Les frais d'acte seront à la charge de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Conformément à l'article L.1311-13 du CGCT, l'acquisition sera réalisée en la forme administrative. La Collectivité territoriale partie à l'acte sera représentée, lors de la signature de l'acte par un Vice-Président dans l'ordre de leur nomination.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve l'acquisition des parcelles cadastrées A 3446, A 3448 et A 1300, appartenant à Monsieur BRUNOD Dominique, situées dans la commune de Rognaix, au prix de 10 000 euros ;**
- **donne pouvoir à Monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, 1^{er} Vice-Président, ou tout autre Vice-Président dans l'ordre de son élection, pour représenter la Communauté d'Agglomération d'Arlysère acquéreuse et l'autorise à signer toute pièce se rapportant à cette acquisition, notamment à signer la promesse de vente et l'acte de vente ;**
- **précise que la régularisation de cette acquisition interviendra par un acte établi en la forme administrative, aux frais exclusifs de la Communauté d'Agglomération Arlysère ;**
- **autorise Monsieur Franck LOMBARD, en sa qualité de Président, à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative ;**
- **précise que les crédits sont inscrits au Budget.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

